

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-276 DU 24 SEPTEMBRE 1980

chargeant le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 23 septembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 80-270 du 23 septembre 1980 chargeant le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Deuxième Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 23 septembre 1980.

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 23 Septembre 1980, le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande assure l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 Septembre 1980

pour le Président de la République absent, le Deuxième Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim



Amidou BABA-MOUSSA

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MIP-MF 6 Autres
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 SPD 2 BCP 2 JORPB 1.-